

## **HE VINCI - Institut Paul Lambin** Convention de stage

Département Informatique

## Entre les soussignés :

- a) L'établissement d'enseignement supérieur, la Haute Ecole Léonard de Vinci secteur des sciences et techniques ; Clos Chapelle-aux-Champs 43 à 1200 Bruxelles, ici représenté par Madame Emmeline LECONTE, Directrice, ci-après nommé "l'Etablissement";
- b) Vm Bellingum Brondon étudiant en 2ème année de Bachelier en Informatique, ci-après nommé
- c) la société

la société
représentée par M-Mme DAG MAR CALLEBEAT
Adresse: KONING LEO POLOLAMM S. 2870 PUURS
Mail/Tél: DAG MAR. CALLEBERT & DIDINION BL
ci-après nommée "l'Entreprise"; COLFRI DIS LOGISTICS NV

il a été convenu ce qui suit :

- Art. 1 L'Entreprise accepte de prendre en stage l'Etudiant et désigne un membre de son personnel comme responsable du stage.
- Le stage d'observation de deux jours a lieu durant les heures de bureau de la société les mardi 31 janvier et mercredi 1 février 2023.
  - Si ces dates ne sont pas adéquates, veuillez les biffer et indiquer les dates correspondant aux deux jours consécutifs de stage.
- Il n'existe pas de convention de travail entre l'Etudiant et l'Entreprise ; celui-ci continue à relever de Art 3 l'Etablissement auquel il appartient. Les conséquences en sont que :
  - 1. Le stagiaire n'est pas soumis à la législation relative à la sécurité sociale. Aucune cotisation ne peut donc être mise à charge de l'Entreprise.
  - 2. La législation concernant les accidents de travail et les accidents survenus sur le chemin à l'aller et au retour du travail, de même celle concernant les maladies professionnelles ne sont pas d'application pour l'Etudiant.

L'Etablissement est tenu de prendre toutes les dispositions pour couvrir les risques d'accidents et de maladie sans qu'il en résulte la moindre charge pour l'Entreprise.

L'Etablissement prend l'engagement de renoncer à toute action en dommages, soit personnelle, soit par l'intermédiaire d'un assureur, pour les accidents dont l'étudiant aura pu être victime.



Art 4 Durant le stage, l'Etudiant axe son observation sur un sujet dont il réalise une analyse. L'Entreprise s'engage à fournir à l'Etudiant les informations nécessaires à la bonne compréhension du sujet. A la suite du stage, l'Etudiant s'engage à effectuer une présentation orale aux autres étudiants de son année d'études. Avant toute officialisation de la présentation, l'Etudiant la soumet au maître de stage et se conforme aux recommandations de ce dernier.

Fait à Bruxelles, le 12 septembre 2022

L'entreprise

L'étudiant

L'établissement

p.o. Emmeline LECONTE



## ANNEXE À LA CONVENTION DE STAGE

A remplir par l'institution qui accueille le stagiaire, ci-dessous dénommée "l'Entreprise".

Coordonnées de l'entreprise :

COLFRIDIS LOGISTICS

Nom et prénom du responsable :

DAGMAR CALLEBERT / LUCIA LOOMANS

Mail: DAGMAR. CALLEBERT @ DISTRILOG. BE

Tél: 0499/854505

Nom de l'étudiant : BRANDON VAN BELLINGHEN

Adresse du stage, si différente de celle de l'entreprise : KONING LEOFOLD LAAN

2870 PUURS

Adresse, numéro, boite :

Code postal:

Ville:

Sujet(s) de stage, si connu (peut être défini sur place): Domo le sellim SA oll l'entreprise (SA qui gere l'orrive des commens, les livrednons de delhodige et outre 1.

Consignes éventuelles :

Heure d'arrivée le premier jour :

6h - 14h 10

Remarques éventuelles à communiquer à l'étudiant avant son entrée dans la société :

Signature/Cachet de l'entreprise

Haute École Léonard de Vinci Siège social : Place de l'Alma, 3 - 1200 Bruxelles ROF, Bruvelles : 0.459, 279, 954